Les véhicules Isotherme-Frigorifique IGLOO POUR LE TRANSPORT sous température dirigée LA REGLEMENTATION

Définition :

Le véhicule de transport sous température dirigée se distingue par une mention spéciale sur la carte grise :

- Carrosserie : FGTD (Fourgon à température dirigée)
- et par un certificat d'agrément, délivré par
- la Direction des Services Vétérinaires (D.S.V.)

• Carrosserie isotherme : Construite conformément à un prototype homologué par l'administration, elle est munie de parois isolantes à partir de mousse polyuréthanne sans CFC, limitant les échanges de chaleur.

Le coefficient d'isolation (appelé coefficient K) exprime la valeur de l'isothermie en Watts dans deux catégories :

IN - Isolation Normale *

K inférieur à 0.7 W

IR - Isolation Renforcée

K inférieur à 0,4 W

* L'homologation IN est limitée dans le temps.

Carrosserie Frigorifique :

C'est une carrosserie isotherme munie d'un dispositif de production de froid mécanique permettant d'abaisser et de maintenir la température aux valeurs déterminées par la classe C, par une température extérieure de +30° C.

Carrosserie Réfrigérant :

C'est une carrosserie isotherme munie d'une source de froid (glace, plaques eutectiques) permettant d'abaisser et de maintenir la température aux dessous des valeurs déterminées par la classe A - C, sans limite inférieure et par une température extérieure de +30° C.

Les classes de transport :

FRIGORIFIQUE APPLICATION REFRIGERANT APPLICATION **PRODUITS PRODUITS** +12° C à 0° C CLASSE C +12° C à -20° C -20° C Frais + surgelés Surgelés

Les carrosseries de classe C ont un coefficient K obligatoirement inférieur à 0,4 Watts (Isolation Renforcée IR).

Contrôles et validité des carrosseries FGTD :

Attention la qualité du coefficient K et la puissance du groupe frigorifique sont des éléments déterminants pour le renouvellement de l'homologation à 6 et 9 ans. Les véhicules isotherme, frigorifique, ou réfrigérant, doivent être présentés régulièrement à un centre de test (liste des centres sur www. cemafroid.fr), en vue du renouvellement de leur certificat d'agrément, conformément au calendrier suivant :

Age de la carrosserie	Type de visite	Observations
1ére mise en circulation	Technique et sanitaire	Assurée par le carrossier constructeur
6 ans	Technique et sanitaire	Voir cas particuliers (page 5)
9 ans	Technique et sanitaire	Les véhicules de classes C peuvent être déclassés en A ou non renouvelés
12 ans	FIN DE VALIDITE D'AGREMENT	
Ces visites n'excluent pas les visites obligatoires du contrôle technique du véhicule		

Marquages réglementaires :

Les véhicules FGTD doivent porter le marquage sur les côtés supérieurs avant en lettres bleues (accord A.T.P) correspondant à leur homologation :

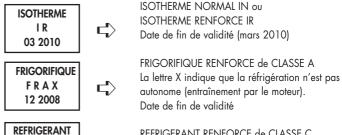
ISOTHERME FRIGORIFIQUE REFRIGERANT

suivi des marques d'identification et de la date d'expiration de validité du certificat d'agrément.

Exemples:

RRC

03 2010



Les carrosseries FGTD doivent enfin comporter une plaque apposée par le constructeur indiquant :

- Raison sociale du constructeur

REFRIGERANT RENFORCE de CLASSE C

- Date de construction

Date de fin de validité

- Marque type
- Numéro de série de la caisse

Cas particuliers de fin de validité :

- La carrosserie et l'équipement de réfrigération sont des éléments dissociables.
- La date de fabrication de l'élément le plus ancien détermine la date de fin de
- La fin de validité peut être prononcée à tous moments selon l'état du véhicule.

Textes réglementaires :

- Arrêté du 20/7/1998 et textes d'application.

Les produits et leurs conditions de transport :

(voir tableau pages 6 et 7).

http://www.igloo.fr



B.P. 7 - 13883 GEMENOS CEDEX - FRANCE

LAMBERT IGLOO

Parc d'Activités - 13420 GEMENOS Tél. 04 42 32 20 59 - Fax 04 42 32 00 40 www.igloo.fr